



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chartres, le 16 FEV. 2018

Monsieur le Directeur académique  
des services de l'Éducation Nationale  
d'Eure-et-Loir

À

FSU 28  
Monsieur le secrétaire départemental

académie  
Orléans-Tours   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Eure-et-Loir

Cabinet

39/2018

T 02 36 15 11 67  
F 02 37 36 74 93

ce.cab28@ac-orleans-tours.fr

15 Place de la République  
28019 CHARTRES Cedex

**Objet :** Phénomène météorologique  
**Référence :** Votre courrier du 12 février 2018

Monsieur,

La continuité du service public et la mise en sécurité des élèves nous imposent d'organiser un accueil dans chaque établissement avec les moyens disponibles.

Les situations peuvent ainsi varier en raison des difficultés rencontrées par chaque membre de la communauté éducative dans ses déplacements. Ce qui explique que dans ces circonstances exceptionnelles les enseignants présents ont été amenés à participer à l'accueil des élèves.

Le contexte et l'appel à la prudence de l'institution m'ont conduit à mettre en place une procédure simplifiée de demande d'absence. Il n'y aura pas de retrait de salaire lié au phénomène climatique exceptionnel.



Joël Sürig